

Délibération du Conseil municipal

Du 16 juin 2025

Date de convocation : 10/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27	<u>Présents</u> : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT- M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY – M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE – M. Cyril DEBOOSERE– Mme Sylvie FOUGERAY - Mme Auziria MENDES Mme Brigitte DA SILVA - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU. <u>Pouvoirs</u> : Mme Nathalie COUILLARD à M. Laurent COURTIAT - M. Pierre COURTIER à M. Maxence GILLE – Mme Clarisse NOEL à M. Daniel SEVILLANO. <u>Absents excusés</u> : Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - M. Fabrice DELARGILLIERE M. Jean-Michel LEMSEN -- Mme Jeanine TURLURE M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.
Présents : 17	
Votants : 20	
N° de délibération :	
Objet :	DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AB 147, Route de Plessis

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu une erreur de référence cadastrale dans la délibération 55-2024 portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle AB 66. La parcelle a été modifiée suite à une redéfinition des limites parcellaires du collège en 2023.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres de l'Assemblée de :

- constater la désaffectation de la parcelle AB 147 Route de Plessis à Lizy-sur-Ourcq,
- prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle AB 147 Route de Plessis,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission Travaux, Urbanisme et développement Durable du 24 juin 2024, Considérant le plan de division parcellaire établi par le Cabinet GREUZAT dressé en juin 2024,

Considérant que la Commune va vendre en lots à bâtir la parcelle AB 147 Route de Plessis, détachée d'une partie,

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public communal et qu'il convient préalablement à sa cession de la désaffecter et de la déclasser,

Considérant que ladite parcelle cadastrée AB 147 Route de Plessis n'est plus librement accessible au public et n'est plus affectée à une mission de service public,

Considérant qu'il convient à présent de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés par 18 voix Pour et deux Contre (Mmes MOUSSI – LE GUILLOU et DA SILVA) :

DÉCIDE :

- de constater la désaffectation que la parcelle cadastrée AB 147 Route de Plessis,
- de prononcer le déclassement du domaine public communal que ladite parcelle cadastrée AB 147 Route de Plessis,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 16 juin 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Daniel SEVILLANO

